COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2021 à 16h04
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_16-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°16

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI – JM.LHOMME – P.VAN HAMME – C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – Y.LEMOINE - B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT - Y.BUFFET – F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN –JM.QUERE – H.LAHYANI -H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL – S.WEIL – P.CERVI - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD – R.RENARD – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN – P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à E.DELHAYE – F.BOUILLE à B.BUVRY – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET – D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN – A.LEFEVRE à A.TOURNEUX – M.BEAUFRERE à H.LAHYANI – F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLEMIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés : F.LEAUTE – C.BARAN – E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART – G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL – M.KELLER –

Objet : Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de la CA du Pays de Laon - Demande de subvention de la SAS DESCOURS et CABAUD NORD EST

Rapporteur : Olivier JOSSEAUX
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé :

Par délibération du 19 mai 2016 et par la délibération n°14 de ce conseil, le Conseil Communautaire a entériné le principe d'un dispositif de soutien aux entreprises du territoire intercommunal, par la mise en place d'une subvention à la hauteur de 10 % H.T des investissements immobiliers réalisés, avec un minimum de 20 000 euros de subvention et un maximum de 200 000 euros par entreprise avec fréquence d'accord tous les cinq ans.

L'entreprise DESCOURS ET CABAUD NORD EST est installée depuis 2005 sur la zone d'activités intercommunale Les Minimes à Athies-sous-Laon, elle dispose d'un bâtiment de 24 000m² sur une parcelle d'environ 10 hectares avec un embranchement fer. Cet ensemble immobilier est composé de 5 halls de production et de stockage.

L'activité de l'entreprise consiste à réceptionner, essentiellement par train, des poutrelles et des tôles qui sont ensuite découpées, percées, grenaillées, peintes... sur place afin de répondre aux commandes de leurs clients.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2021 à 16h04
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_16-DE

L'entreprise a pour projet de développer son activité et d'y ajouter une nouvelle unité pour les tubes en métal destinés au secteur de la construction. Ce projet nécessite la construction d'un bâtiment de 7 900m² avec une aire de stationnement supplémentaire de 3400m². L'entreprise compte actuellement 38 salariés et ce projet entrainera la création de 6 emplois sur 3 ans.

Le montant total des travaux immobilier sur le site est de **4 458 984** euros HT, cet investissement est porté par la Société LE HENAFF qui est liée à l'entreprise SAS DESCOURS ET CABAUD NORD EST.

Nature des investissements	**Montant HT en euros**
VRD	923 398,00
Gros-œuvre	368 775,77
Charpente métallique	2 199 844,00
Couverture/Bardage	580 000,00
Dallage	109 000,00
Serrurerie	54 890,00
Electricité	169 000,00
Clôtures/Espaces verts	54 076,30
TOTAL	**4 458 984,07**

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier, au vu du coût total du projet de l'entreprise DESCOURS ET CABAUD NORD EST qui est supérieur à 2 000 000 euros HT, le montant de la subvention peut être maximum, soit **200 000 euros**.

Le versement de la subvention sera effectué en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif une fois la présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Délibération :

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'APPROUVER et d'AUTORISER le versement d'une subvention de 200 000 € à la Société LE HENAFF, selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir versement en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise,
2 - D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour ces subventions,
3 - DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2021 - VIECO -

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU

20 JUIL. 2021

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

Aides à l'immobilier d'entreprises

Récapitulatif par communes après le Conseil du 8 Juillet 2021

Enveloppe annuelle de 250 000 euros + 200 000€ de nouvelles AP suite à la délibération n°8 de ce jour

Entreprises	Communes	Projets	Date délibération CAPL	Montant prévisionnel des subventions accordées	Mandaté
ANNEE 2021					
SARL Guerlot	LAON	Réhabilitation d'un bâtiment	23/03/21	22 948 euros	
SAS Fruits Rouges & Co	LAON	Construction de 5 000m² supplémentaire	08/07/21	200 000 euros	
SAS Descours et Cabaud Nord Est	ATHIES-sous-LAON	Construction de 7 900m² supplémentaire	08/07/21	200 000 euros	